



CODESPAR

Conseil de développement
de la métropole de Rennes



Les expressions du Conseil
de développement
JANVIER 2017

Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi de Rennes Métropole

La contribution du Conseil de développement

Qu'est-ce que le PADD du PLUi de Rennes Métropole ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Rennes Métropole a la compétence « plan local d'urbanisme » et a souhaité élaborer un premier **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**. Remplaçant à terme les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme ou Plans d'occupation des sols) des 43 communes de la métropole de Rennes, le futur PLUi de Rennes Métropole posera les bases et les principes d'urbanisme et de développement de la métropole à horizon 2035. Il entrera en application mi-2018.

Le **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** est l'un des quatre documents qui composent le PLUi, avec les rapports de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, et le règlement. Le PADD développe le projet politique général du PLUi.

Pourquoi solliciter le Conseil de développement de la métropole de Rennes pour participer à la construction du projet ?

Le futur document d'urbanisme que sera le PLUi sera un document structurant pour l'avenir du territoire. Dans le cadre légal de sa mission de consultation sur les politiques publiques de développement durable, le Conseil de développement a été saisi en mai 2016 pour s'inscrire par ses missions dans cette démarche prospective.

Rennes Métropole et le Conseil de développement ont ensuite identifié plusieurs phases de contribution. La première, à laquelle est consacré ce document de synthèse, est sur le projet de PADD qui donne les grandes

orientations du PLUi. Les élus de Rennes Métropole y développent une vision globale de l'aménagement et du développement du territoire à long terme. Les acteurs membres du Conseil de développement se sont donc fortement mobilisés pour contribuer à ce projet politique d'ensemble.

Après cette contribution du Conseil de développement, des suites sont d'ores et déjà envisagées : en 2017, le Conseil travaillera sous la forme d'un focus thématique pour enrichir la construction du futur PLUi métropolitain, à préciser prochainement avec la collectivité.

Comment le Conseil de développement s'est-il organisé pour répondre à cette saisine sur le PLUi de Rennes Métropole ?

Entre octobre et décembre 2016, les membres du Conseil de développement ont été invités à prendre connaissance du projet de PADD du PLUi, et à formuler des suggestions d'amélioration sur son contenu.

Les délais de mobilisation des membres étant limités, le Conseil de développement s'est appuyé sur deux réunions plénières complétées d'un questionnaire envoyé par email afin de faciliter la participation non-présentielle.

Le Conseil de développement a également capitalisé les propositions formulées dans de récentes contributions, notamment sur les projets de Programme local de l'habitat (PLH) et de Plan de déplacements urbains (PDU) de Rennes Métropole.

Un regard général favorable

Un regard général favorable du Conseil de développement, sur ce document stratégique structurant, avec une vision et un positionnement politique global, et qui affiche la volonté d'engager la métropole dans une dynamique de transition.

Les principaux messages de la contribution du Conseil de développement sur le PADD

- Dans l'introduction de ce projet global de territoire, **promouvoir la richesse que représentent les savoir-faire et les diversités d'hommes et de femmes engagé(e)s sur le territoire**, en complément des autres atouts de la « ville multiple » que sont les diversités de communes, de modes de vie, de fonctions et d'activités économiques.
- **Saisir les potentialités de la « ceinture verte »** : au-delà d'une caractéristique de la « ville-archipel », c'est un espace économique (agriculture), de développement local (circuits courts, énergies renouvelables locales...), de lien à la terre (rapprochement des habitants au monde agricole...), atout majeur pour le développement de l'économie circulaire.
- **Prendre en considération toutes les dimensions de la transition**, multiple, au-delà de l'aspect écologique et énergétique : humaine et collaborative, sociétale et économique. La transition ne peut s'envisager sans l'implication des personnes.
- **Poursuivre la densification et autoriser la surélévation**, en inscrivant en parallèle dans ces politiques les principes d'une augmentation de la qualité des services (mobilité, etc.)
- **Construire en parallèle une vision et un récit communs et partagés**, synonymes d'**identité métropolitaine affirmée**, de fierté, de « plaisir d'habiter » pour les populations ; cela sous-entend également de massifier le « végétal » dans les espaces publics, élément indissociable de la notion de plaisir dans la ville.



Sur l'introduction du PADD

L'introduction du PADD développe des ambitions larges donnant une dimension globale au projet de PLUI.

Les principales propositions du Conseil de développement sur cette partie

- ➔ Promouvoir les diversités de la « ville multiple » (diversité de territoires, de fonctionnements, de choix économiques) – concept développé dans le PADD – en les élargissant à la **richesse que représentent les diversités, également sociales, d'hommes et de femmes qui agissent**, en complément de l'action publique.
- ➔ Aller au-delà de l'association des citoyens et acteurs « dans la définition de projets urbains » : afficher une volonté d'**impliquer habitants et acteurs plus largement** dans la définition des politiques publiques.
- ➔ Développer les « **boucles courtes** », notamment les ressources alimentaires, énergétiques ou de savoir-faire.
 - Valoriser les **savoir-faire locaux** existants dans les organisations économiques, représentatives et associatives, et chez les citoyens. Ces savoir-faire seraient à mobiliser davantage, notamment par le biais des marchés publics.
 - Avoir une vision et une réflexion structurée autour de la production **alimentaire** en proximité des villes. Quelle projection souhaitent les élus de Rennes Métropole concernant l'évolution des types d'agriculture ?
 - Viser les objectifs d'un territoire à **énergie positive**, contribuer au développement des énergies renouvelables d'origine agricole.
- ➔ Imaginer un Plan local d'urbanisme intercommunal élargi et intégrant dans sa prochaine version la politique métropolitaine du PCAET*, du PDU* et du PLH*, afin d'**aboutir à un seul document cadre**.

* PCAET : Plan climat air énergie territorial
PDU : Plan de déplacements urbains
PLH : Programme local de l'habitat



Sur la 1^{ère} partie du PADD consacrée à la dynamique métropolitaine

Les principales propositions du Conseil de développement sur cette partie

- **Construire une vision commune** partagée par les habitants pour être perçue comme métropole et capitale de Bretagne, avec ses spécificités. Une proposition de marqueur territorial fort qui pourrait être développé par Rennes Métropole : la dynamique collaborative.
- Rendre plus visibles les liens avec les autres collectivités / **territoires bretons** et la volonté de faire progresser les **coopérations en mode « gagnant/gagnant »** (extrait de la contribution du CODESPAR au projet communautaire de Rennes Métropole, 2013).
- **Autoriser la surélévation des bâtiments et anticiper à moyen-terme la transformation de parkings en zones à construire**, notamment dans les zones d'emploi tertiaire. Ces nouvelles surfaces pourront ainsi être utilisées pour densifier les zones d'activité, et permettre, par la vente de locaux neufs, de financer la rénovation du reste de la copropriété (voir contributions du CODESPAR sur l'énergie dans le tertiaire de bureau).
 - **Prévoir en amont de la densification une meilleure desserte en transports** en communs et services de mobilité.
 - **Être vigilant sur les problématiques de stationnement** liées à la densification : préserver des parkings d'approche (livraisons, etc.), ouvrir les parkings relais le dimanche, penser à d'éventuels usages partagés de la place de parking, etc.
- **Travailler plus fortement sur la désirabilité des logements** : l'acte de loger (compétence de la métropole) influence fortement la cohésion sociale sur le territoire (voir contribution du CODESPAR sur le Programme local de l'habitat [PLH]) :
 - prendre le temps d'**expliquer** aux (futurs) habitants les raisons du projet d'aménagement, des nouvelles formes architecturales...
 - **prévoir des formes architecturales acceptables** pour les futurs habitants, et **des typologies d'habitats et de quartiers au plus près des besoins et des usages** des populations nouvellement arrivées (ex : des « salles des familles » dans les nouveaux logements collectifs) ;
 - **promouvoir des espaces naturels et végétalisés**, critères de « désirabilité » pour les logements.



Sur la 2^{ème} partie du PADD portant sur l'armature urbaine « attractive et de proximité »

Les principales propositions du Conseil de développement sur cette partie

- **Différencier l'accompagnement et la concertation selon les communes**, pour anticiper sur le « choc des cultures » entre anciennes et nouvelles communes ayant intégré récemment la métropole.
- **Généraliser l'approche transversale dans la conception de l'armature de transports et des services de mobilité** (voir expression du CODESPAR sur le Plan de déplacements urbains [PDU]), pour :
 - favoriser le développement de services innovants de mobilité par une **conception adaptée** des bâtiments et des quartiers ;
 - croiser la question des mobilités avec une réflexion sur les **lieux de travail**, le télétravail, le développement des espaces intermédiaires (co-working...) tout en étant vigilant sur la question de l'isolement des salariés ;
 - **associer les entreprises et les salariés** à l'anticipation et à la définition de l'offre de mobilité **sur les zones d'activités** nouvelles ou en forte extension ;
 - évoquer la **dimension inclusive de la mobilité** dans le PADD.
- Mettre en exergue **l'importance des espaces végétalisés** dans les projets de densification, également source de bien-être et d'amélioration de la santé publique (exemples : prévoir les parkings en sous-sol des bâtiments, végétaliser les espaces libres...), éviter l'effet « minéralisation ».
- **Préciser les « objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain » (Article L151-5 du code de l'urbanisme).
- Développer le concept de « ville des courtes distances » en y intégrant **une approche temporelle** : comment faciliter l'accès en proximité aux lieux selon les heures de la journée et les usages correspondants ?

Les principales propositions du Conseil de développement sur cette partie

- Indiquer clairement les dimensions multiples de la transition dans l'introduction de cette partie : **dimension humaine et collaborative de cette transition multiple, qui est également**, au-delà de l'aspect écologique et énergétique, une transition **sociétale et économique**.
- Construire une « métropole du bien-être », c'est aussi :
 - Mieux partager la voirie pour laisser la place aux **modes actifs** (marche à pied et vélo) et améliorer la sécurité routière.
 - Anticiper l'impact de l'attractivité future de la métropole sur la problématique de la **qualité de l'air** en lien étroit avec la congestion grandissante de la circulation routière.
- **Mettre en avant et soutenir les initiatives existantes de transition**, sur le territoire, et les personnes et acteurs qui les portent.
- Développer dans cette partie la **dimension « humaine » de la transition** en précisant la nécessité de s'appuyer également sur les habitants et acteurs du territoire (en sus de « ses atouts, son histoire, ses communes et son mode de développement volontariste »).

- Saisir les potentialités de la ceinture verte :
 - rappeler que les « **espaces agro-naturels** » sont le **support d'une activité économique**.
 - préserver un usage des terres agricoles dédié à l'**élevage bovin** (plus pourvoyeur d'emploi que d'autres types d'exploitations agricoles, et caractéristique du paysage agricole local) ;
 - garantir le maintien des **zones de « respiration des habitants »** garantissant la continuité des couloirs écologiques y compris en zones périurbaines et urbaines peu denses ;
 - maintenir les sièges des exploitations agricoles en proximité des zones d'habitat ;
 - **rapprocher les habitants du monde agricole ;**
 - inciter plus fortement aux **circuits courts**, notamment par le levier de la restauration collective ;
 - élargir les nouvelles activités agricoles au-delà des circuits courts : **agriculture urbaine, production d'énergies renouvelables** (acteurs agricoles en attente forte sur ce dernier thème)...

Un sujet qui reste en débat au sein du Conseil de développement :

- **Quelle(s) alimentation(s) souhaitent les élus de Rennes Métropole pour le territoire ?** Quelle projection des élus de Rennes Métropole concernant l'évolution du type d'agriculture ? Cette question est fortement liée aux modes d'agriculture installés et à venir en proximité sur le territoire.

Quelles seront les suites de ce travail du Conseil de développement ?

La contribution a été envoyée en décembre 2016 à Rennes Métropole. L'essentiel de cette contribution sera présenté en commission restreinte PLUi, puis lors d'un événement « grand public » le 17 janvier.

En 2017, le Conseil de développement se penchera sur un focus en lien avec le PLUi, en cours de précision. Parmi les premières idées de focus : les « boucles courtes », les identités métropolitaines...

L'objectif de cette deuxième phase de travail sera de nourrir les autres documents composant le PLUi, notamment les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation).

Pilote de la saisine PLUi : Gwenaëlle Carfantan, CCI

Liste des contributeurs : ARMEC, ATD Quart Monde, Association Rennaise des Centres Sociaux, CCI Ille-et-Vilaine, CFDT, CFE-CGC, CFTC, Chambre d'agriculture 35, CIDFF 35, CINOVA, Comité Régional d'Action Logement, Enedis, Fédération Bancaire Française, FRMJC, GRDF, Réso-solidaire, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35, UNA, Syntec ingénierie, UDAF35.

Contribution validée par le Bureau du CODESPAR le 20 décembre 2016.



CODESPAR

Conseil de développement
de la métropole de Rennes

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
35200 Rennes

02 99 86 65 80
contact@codespar.org

www.codespar.org

Contact

Céline RIGOURD

02 99 86 65 84
c.rigourd@codespar.org

**Les expressions du Conseil
de développement
JANVIER 2017**

Toutes nos publications sur
www.codespar.org